

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 012-7005/19/BM

■ Demande de subvention pour le financement de l'opération "Renouvellement du réseau des eaux usées rue de l'Hysope" sur la commune d'Istres MET 19/12398/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Suite à la mise en place d'équipements de surveillance des réseaux d'assainissement sur l'ensemble du Territoire Istres-Ouest Provence, les données collectées ont été analysées et interprétées par l'exploitant. Cette analyse a permis de mettre en évidence, les secteurs de collecte d'eaux usées les plus générateurs d'eaux claires parasites permanentes qui surchargent hydrauliquement les stations d'épuration.

Sur la base de ces conclusions, une campagne d'inspection télévisuelle a été menée sur les stations d'épuration concernées.

A la lecture de ces éléments, il est nécessaire de procéder à des travaux de « renouvellement du réseau des eaux usées rue de l'Hysope » Hameau d'Entressen sur la commune d'Istres située sur le Territoire Istres-Ouest Provence. Il s'agit de l'opération n° 2017503300 « extension, renouvellement, mise en conformité des réseaux et ouvrages » rattachée au programme n° 175110 AS.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel est estimé à 197 400 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement externe		
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	50 %	98 700 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	98 700 euros
TOTAL HT	100 %	197 400 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 039-2697/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant la mise en autorisation de programme des opérations d'assainissement rattachées au programme n° 175110AS ;
- La délibération n° FAG 099-4915/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation des budgets annexes 2019 du Territoire Istres-Ouest Provence ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « renouvellement du réseau des eaux usées rue de l'Hysope » Hameau d'Entressen sur la commune d'Istres.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Article 2 :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à réaliser cette opération sur le réseau d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement. Elle s'engage également à mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement au Budget annexe assainissement 2019 du Territoire Istres-Ouest Provence, chapitre 2017503300, nature 21532, code opération 2017503300.

La recette correspondante sera constatée au Budget annexe assainissement 2020 du Territoire Istres-Ouest Provence, section d'investissement, nature 1321, code opération 2017503300.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI